

# Club des Anciennes de l'Automobile Club du Loiret

Adresse de correspondance : CAACL – J.P. Imbault 66 avenue de la Mouillère 45072 Orléans cedex 2

## **COTISATION 2019**

Deux options pour adhérer au Club des Anciennes de l'Automobile Club du Loiret :

- <u>adhésion Club des Anciennes</u> : d'un montant de 27 € pour l'année, vous permettant de participer à toutes les sorties sans supplément de 10€ par voiture. (hors coût de la sortie par personne)
- <u>adhésion Club des Anciennes avantages</u> : d'un montant de 57 € pour l'année, identique à l'adhésion ci-dessus avec en plus les avantages suivants :



#### PERMIS I STAGE RÉCUPÉRATION DE POINTS

Vous avez la possibilité de suivre gratuitement 1 fois par an, un stage volontaire de sensibilisation à la Sécurité Routière avec l'Automobile Club Association pour récupérer jusqu'à 4 points sur votre permis de conduire\*.

Liste des stages : www.ac-a.fr/pap - Renseignements et inscription au 09 70 40 11 11

\*''Conditions de gratuité avoir entre 1 et 6 points sur 12 et avoir perdu au moins 1 point pendant la période d'adhésion.



#### **SERVICES JOKER:**

- Joker Taxi\* : vous ne vous estimez pas en état de conduire ? Un taxi vous ramène en toute sécurité à votre domicile ou sur votre lieu de travail.
- Joker Fourrière\* : Vous ne retrouvez plus votre voiture ? Nous effectuons les recherches pour savoir si elle a été conduite en fourrière : un taxi vous y conduira ou vous ramènera à votre domicile.
- Joker Retrait Immédiat du Permis: En cas d'infraction ayant entraîné un retrait immédiat du permis de conduire, nous prenons en charge votre rapatriement et les frais de mise en sécurité du véhicule.
- **3 Jokers, 1 seul numéro 24h/24, 7 j/7 : 0 800 0 800 01** \*1 fois par an en France : à hauteur de 70 € TTC pour Joker Taxi ou Joker Fourrière et à hauteur de 240 € TTC pour Joker Retrait Immédiat du Permis.



#### ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUE AUTOMOBILE

Des juristes spécialisés en droit routier vous défendent dans les domaines suivants :

- Permis à points
- Infractions au Code de la Route



- Droit applicable et recours en cas de litige avec un professionnel automobile (garagistes, vendeurs ...) ou avec un assureur concernant votre véhicule privé
- Règlementation routière
- Vérification de devis et de factures en cas de doute
- Prise en charge des éventuels frais d'experts et d'avocats

Pour contacter le service juridique : par e-mail : juridique@automobile-club.org ou par téléphone au 09 70 40 11 11



#### AVANTAGES ET SERVICES CLUB

#### **REMISES PARTENAIRES**

- Remboursement d'une partie de vos achats effectués sur Internet : www.ac-avantages.fr
- Vous avez accès à Automobile Club Voyages, agence de voyages agréée (gratuité des frais de dossiers et remises club) : **voyages.automobile-club.org**
- Des avantages et des réductions en France et à l'étranger auprès de partenaires exclusifs :

### www.ac-a.fr/privileges

**BOUTIQUE CLUB** 

Des équipements auto, vélo, de sécurité, à tarif préférentiel :

www.automobile-club.orglboutique

EN SAVOIR PLUS SUR CES SERVICES : 09 70 40 11 11 – du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00, vendredi de 8h30 à 17h00.

\*Lorsque vous ferez des sorties avec le Club des Anciennes, le droit de 10€ en plus à chaque sortie, ne vous sera pas appliqué si vous êtes adhérent au Club des Anciennes ou Adhésion Automobile Club Association. Il suffira de mentionner votre numéro d'adhérent au Club des Anciennes.

Automobile Club Association: 1.450.000 Membres, région Centre Val de Loire: 58.000.

Retournez dès maintenant votre fiche d'adhésion pour que vos avantages soient pris en compte dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 à l'adresse mentionnée sur ce courrier

#### Le Conseil d'Administration

	Club des Anciennes de l'Automobile Club du Loir  Prénom
Adresse	
Téléphone :	
@ mail :	
Ci-joint ma cotisation 20	19 au Club des Anciennes de l'Automobile Club du Loiret
☐ adhésion Club des Ar	nciennes soit 27 €
□ adhésion Club des Ar	nciennes <b>avec avantages</b> soit 57 €
(chèque libellé à l'ordre	du Club des Anciennes - CAACL)

Retournez ce talon accompagné du règlement à : Jean-Paul IMBAULT – 25 avenue Dauphine – 45100 Orléans